



« De la punition et de l'obstination » : Sylviane Noël cingle le refus du gouvernement de réintégrer les soignants suspendus

Par [FranceSoir](#)

Mondialisation.ca, 09 octobre 2022

[.francesoir.fr](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Mardi 4 octobre, le Sénat [a débattu](#) sur les urgences hospitalières et les soins non programmés à la demande du groupe Les Républicains. À cette occasion, la sénatrice LR Sylviane Noël a interpellé Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, sur la nécessité de réintégrer les professionnels de santé suspendus depuis le 15 septembre 2021 suite à leur refus de recevoir la vaccination contre le Covid-19. Évoquant « *un système de santé à l'agonie* », elle a fait valoir que « *nous ne pouvons plus nous passer du moindre soignant* » en vue de pallier la pénurie d'effectifs dans les hôpitaux.

<

La femme politique de droite a tout d'abord souligné dans la première partie de son intervention qu'en France :

« avec plus de 20 millions de passages par an, les hôpitaux sont engorgés au plus haut point et confrontés à un double effet ciseau : d'une part, la pénurie de soignants, plus grave que jamais, et un fort recours aux urgences pour nos compatriotes. »

Dans la seconde partie de son intervention, martelant que « *cette situation n'est plus tenable* », Mme Noël a ensuite rappelé que la « *quasi-totalité des pays ont abandonné cette mesure* » et que le gouvernement laisse désormais le « *libre-choix* » aux soignants de se faire vacciner contre le Covid-19. « *Dans ces circonstances, le maintien de cette mesure est incompréhensible et relève davantage de la punition et de l'obstination que de la justification sanitaire* », a-t-elle ensuite asséné, attirant l'attention sur le fait que « *notre système de santé est à l'agonie* » et que « *nous ne pouvons plus nous passer du moindre soignant* ». Et de demander à la ministre :

« Ma question est simple : quand envisagez-vous de lever cette mesure, qui engendre un peu plus de dysfonctionnements et d'engorgements ? »

« *Je veux dire à celles et ceux qui pensent que c'est une réponse miracle pour répondre aux problèmes d'effectifs de l'hôpital, qu'ils se trompent* », a rétorqué Mme Firmin-Le Bodo, qui estime qu'il ne s'agit pas de milliers de soignants suspendus mais de « *quelques centaines* »

de personnes sur plus de 300 000 soignants ».

Bien qu'il soit établi que la vaccination n'empêche ni la transmission du Covid-19 ni de développer des formes graves de la maladie, et bien que l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPESCT) a reconnu dans son [rapport d'étape](#) rendu le 9 juin 2022 le risque d'effets indésirables liés à l'injection, la ministre a réitéré que le personnel médical non-vacciné avait « *refusé de se protéger pour protéger les autres* ». Elle ajoute : « *Les avis du Conseil scientifique et de la Haute Autorité de santé ont été rendus et ils sont favorables au maintien de l'obligation de vaccination contre la Covid-19 des personnels exerçant dans les établissements de santé et médico-sociaux* ». Se basant sur les avis très controversés de quelques scientifiques choisis, elle a assuré que le gouvernement a « *toujours géré cette crise en nous basant sur les recommandations des scientifiques et ce n'est pas aujourd'hui que cela va changer.* »

La source originale de cet article est [francesoir.fr](#)

Copyright © [FranceSoir](#), [francesoir.fr](#), 2022

Articles Par : [FranceSoir](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca